



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Du mardi 14 mars 2023

### Présents :

Enseignants : Mme Gorny (CP-G) – Mme Tardy (CP-T) – Mme Sakal (CE1-R) – M. Rech (CE1-R) – M. Vauchelles (CE1-V) – M. Houdin (CE1-CM2) – Mme Clinco (CE2-C) – Mme Faivre (CE2-F) – Mme Constantine (CM1-C) – M. Rudeau (CM1-R\* secrétaire de séance) – Mme Arata (CM2-A) – Mme Perraudin (CM2-P)

Excusée : Mme Beauge (CM1-R)

F.C.P.E. : M. Gautier – Mme Jebali – Mme Ortusi – M. Benrahal – Mme Azouz

Excusés : Mme Fujinuma – Mme Guedoh – Mme Heckendorf – Mme Menez – Mme Saumande – Mme Dentin – Mme Meoc – Mme Zerrougui – M. Poignet – Mme Blavignac

Elu, mairie de Fontenay-sous-Bois : Excusé : M. Mora

Personnel Education nationale : M. Bicard (D.D.E.N.)

### **1. Intervention de M. Mora : Mise en place d'une commission "dérogations aux secteurs scolaires"**

#### **- Budget de fonctionnement des écoles 2023 - Bilan du dispositif "Livres de fin d'année"**

Etant donné que M. Mora est absent (et qu'aucune communication écrite n'a été envoyé), les trois points qu'il souhaitait évoquer n'ont pu être abordés.

M. Rech profite de ce laps de temps pour communiquer l'information suivante :

La nomination de M. Antoine à la tête du service enseignement a été annoncée au cours de la visioconférence du vendredi 10 février (à laquelle assistaient les directeurs d'école et différents responsables de la municipalité).

### **2. Évaluations des acquis des élèves du CP : point d'étape**

M. Rech explique que la passation s'est déroulée en 2 temps :

- En début d'année scolaire (2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre), les élèves de CP et de CE1 ont passé les évaluations nationales. Il s'agissait de mesurer les compétences des élèves dans le domaine de la langue française et dans celui des mathématiques.
- Un point d'étape a eu lieu au mois de janvier uniquement pour les élèves de CP. Le principe de cette seconde évaluation est de constater les évolutions des élèves dans le domaine de la langue française et dans celui des mathématiques.

Ces bilans peuvent servir de support pour mettre en place un accompagnement spécifique, pour les élèves en difficulté, pendant la classe ou en dehors (A.P.C.).

Mme Gorny et Mme Tardy font différentes remarques :

- Elles expliquent que certaines rectifications des énoncés ont été effectuées afin d'améliorer leur lisibilité et leur compréhension : en particulier, les droites, sur lesquelles des nombres doivent être identifiés, ont été graduées.
- Elles constatent : que certaines épreuves restent difficiles, en particulier « l'épreuve de fluence » avec la lecture de 30 mots en 1 minute (un exercice qui arrive trop tôt dans l'année scolaire d'un enfant de C.P.), qu'on relève moins de non-réponses mais que les difficultés restantes sont des difficultés « persistantes », que le vocabulaire de base n'est pas encore acquis et que le repérage dans l'espace pose encore des difficultés marquées. Malgré tout, si on compare les résultats obtenus lors de cette évaluation avec ceux obtenus au mois d'octobre, on note une progression globale des acquis des enfants.

Mme Gorny précise que des ateliers (avec l'utilisation de jeux de plateau) sont mis en place, de manière récurrente, au cours de l'année scolaire, afin de renforcer l'acquisition de compétences de base dans le domaine des mathématiques comme « compter », « dénombrer », etc.

Les enseignants et la FCPE regrettent, une nouvelle fois, l'absence de « réseau » (R.A.S.E.D. : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) sur notre secteur avec notamment l'intervention de professeurs des écoles spécialisés (maître E – aide à dominante pédagogique, maître G – aide à dominante rééducative).

### **3. Compte-rendu de l'exercice d'évacuation du mardi 14 février 2023**

- Observations : 1 enseignant absent et 17 élèves répartis (classe 1) \* / 1 groupe (classe 5) dans le préau en séance d'EPS\*\* / Boitier activé : Z8/1.

\* Le directeur transmet le cahier d'appel et la fiche de répartition de la classe concernée à Mme Constantine.

\*\* Ce groupe d'élève rejoint son lieu de rassemblement (cour maternelle) en passant par la cour élémentaire, pour ne pas aller à contre sens, dans les couloirs, des élèves des autres classes.

- Temps évacuation :

- Classes 1/2/6/7 (par la porte 1 menant du préau vers la cour de l'école élémentaire) : 1'50

- Classes 8/10/11/12 (par la porte 2 menant du préau vers la cour de l'école élémentaire) : 2'22

- Classes 3/4/5 (par la porte menant du couloir vers l'escalier de la cour de l'école maternelle) : 1'47.

Recensement des élèves présents / absents (effectué par Mme Constantine) : 8'11

- M. Rech constate que toutes les fenêtres des classes ont été fermées mais que quelques portes (préau, accès escalier extérieur, 1 classe) sont restées ouvertes.

- M. Rech explique que le système d'ouverture de la porte située au fond du couloir des classes 1 à 5 va être modifié (car c'est une issue d'évacuation) : une barre antipanique ou une serrure à bouton moleté doit être installée (ce qui simplifiera l'ouverture puisqu'elle nécessite actuellement une clé).

#### **4. Compte-rendu de la mise en œuvre du P.P.M.S. (le Plan Particulier de Mise en Sûreté) « Tempête », le mardi 24 janvier 2023**

La mise en œuvre du P.P.M.S. « tempête » a eu lieu le **mardi 24 janvier** (de 14H00 à 14H20). L'objectif de cet exercice, était de tester et d'évaluer les modalités d'organisation face à la situation évoquée ci-dessus. A l'issue de celui-ci, une « fiche d'évaluation » a été rédigée par M. Rech : sur celle-ci figurent les différents commentaires et observations effectués par lui-même au cours de son déroulement.

- Mme Zemmouri et Mme Kessouar (accueil de loisirs de la ville de Fontenay-sous-Bois) ont assisté à l'exercice

- Le déclenchement et la levée de l'alerte ont été activés à l'aide de la sonnerie de l'école (3 signaux) et l'envoi d'un SMS à chaque enseignant (l'utilisation d'un sifflet, testée en 2021, ne s'est pas révélée appropriée). Cependant plusieurs classes ont mal perçu le son de celle-ci (classe 6 et 7 à l'étage). Une demande a été adressée aux services de la mairie pour l'installation d'une sonnerie à l'étage. L'utilisation de la corne de brume n'est pas envisageable pour cet exercice puisqu'elle est réservée au PPMS « Alerte Attentat ».

- Les P.A.I. ont été étiquetés afin de permettre une identification rapide (des couleurs sont utilisées pour identifier les niveaux de classe et des lettres pour différencier les 4 zones). Les P.A.I. sont distribués par le directeur, à une classe référente pour chaque zone, une fois le recensement terminé.

- Le recensement des élèves absents / présents a été effectué par M. Rech après réception des SMS envoyés par les enseignants des différentes classes. La fiche répertoriant l'ensemble des élèves absents et le nombre d'élèves présents sur l'établissement était établie 8 min après le déclenchement de l'alerte.

- Après vérification, M. RECH constate (dans toutes les classes) que les portes sont fermées, les rideaux tirés ou les volets fermés et les élèves regroupés à l'opposé des baies vitrées.

- Une malle supplémentaire a été attribuée à la zone 3A (classe 8 / 9 et 10), cependant celle-ci ne contient pas le matériel et les produits préconisés dans le PPMS, malgré la demande auprès du service enseignement (mail).

- M. Rech remarque que la répétition de ces exercices permet aux enseignants et enfants d'acquérir des conduites adaptées et efficaces face à des situations imprévues.

#### **5. Budget mairie 2022 : Bilan comptable**

Fournitures scolaires (cahiers, stylo, crayons...) : 6 998 € / solde 1 124 € dispo (8 141 €\*)

Gros investissements (les classes 3 et 6 ont été équipées de tableaux numériques interactifs et d'ordinateurs portables) : 3 800€ + 1 500 € = 5 300 €

Petits investissements (ballon Kin-Ball + baudruche + gonfleur, but Tchoukball, 2 cages de foot) : 866 € (892 €\*)

Spectacles – cinéma : 1 320 € (1 274 €\*)

Livres scolaires : 4 529 € (4 440 €\*)

**Total : 19 013 € (20 047 €\* - 17 166 €\*\*)**

\* : 2021 / \*\* : 2020

Etant donné que les budgets sont calculés par année civile, le coût de la commande papier passé en décembre 2022 (748 €) mais livrée en janvier 2023 n'est pas comptabilisé dans le budget 2022 et laisse un solde important de 1 124 € pour 2022. Si on déduit cette dépense, on obtient :

Fournitures scolaires (cahiers, stylo, crayons...) : 7 746 € / solde 376 € disponible

**Total : 19 761 €**

## **6. Photographie scolaire : Bilan financier**

La vente des photographies d'élèves et de classes a rapporté 1 657,90 € à la coopérative scolaire (soit 33% du total des ventes) : Paiement des familles : 5 161 € / Part du photographe : 3 503,10 €

L'ensemble des bénéfices réalisés permettront notamment de financer les sorties prévues au cours des mois de mars, mai et juin au golf de Bellefontaine.

Rappelons que l'équipe enseignante a décidé de baisser le prix de vente de la pochette complète en 2021 : Celui-ci est de 16,50 € au lieu de 18 € précédemment : Part de l'école : 33 % (soit 5,40 € par pochette) et part du photographe : 67 % (soit 11,10 € par pochette).

## **7. Les demandes de travaux 2022-2023**

M. Rech présente les travaux récemment réalisés :

Durant les vacances d'hiver 2023

- Réfection plafond (escalier en bois, accès 1er étage)
- Maçonnerie murets dans patio
- Maçonnerie affaissement terrain dans patio
- Fixation rampe accès personnes handicapées (entrée école)

Avant les vacances d'hiver 2023

- Maçonnerie mur (escalier extérieur, côté cuisine) : novembre 2022
- Pose d'un film occultant sur la baie vitrée située à l'entrée de l'école : janvier 2023
- (- Maçonnerie 2 arches dans patio + 2 appuis de fenêtre, déjà signalé lors du conseil d'école du 08/11/2022)

*Cependant, l'expertise demandée lors du conseil d'école du 08/11/2022 n'a pas été réalisée.*

*Rappel : "Mme Julienne propose de voter une motion dans laquelle l'ensemble des participants au conseil d'école (personnel Education nationale et FCPE) exprime sa volonté d'obtenir des services de la mairie une attestation (certification ou expertise Véritas, par exemple) garantissant la sécurité du bâti (bâtiments et murs d'enceinte). Résultat du vote de cette motion (21 votants) : 20 voix pour et 1 abstention."*

### **Grands travaux :**

M. Rech rappelle les différentes demandes effectuées par la communauté éducative :

#### **• Réfection ou changement de certaines baies vitrées**

Certaines baies vitrées et portes d'accès sont dégradées, voire très dégradées (patio, salle 7, escaliers d'accès au 1<sup>er</sup> étage...). La peinture présente sur les structures en bois s'est écaillée et l'eau pénètre dans celles-ci, le mastic tombe, les vitres risquent de se détacher, les ossatures sont devenues fragiles : il faut prévoir leur restauration, voir leur remplacement.

D'autre part, la plupart des surfaces vitrées ne sont pas équipées de double vitrage et leur ouverture (par basculement) est dangereuse. \*

\* L'ensemble de ces remarques est inscrit dans le D.U.E.R.P.2022-2023 (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels). Ce document, est rédigé et mis à jour chaque année par directeur de l'école et est transmis aux services de la mairie et de l'Education nationale.

#### **• Agrandissement de la salle de restauration scolaire**

M. Rech rappelle, que chaque jour, 230 à 250 enfants fréquentent le restaurant scolaire (soit près de 90 % des effectifs de l'école). Deux services ont donc été mis en place : soit 120-125 enfants par service (auxquels il faut ajouter les 9 personnes assurant l'encadrement) sur une surface de 146 m<sup>2</sup>, ce qui est conséquent.

Un métrage de ce lieu a été réalisé par M. Barret et M. Bejjani, afin de définir la capacité d'accueil maximale : « *La surface du réfectoire est de 146.52 m<sup>2</sup>. Le calcul de l'effectif maximal du public admissible pour un réfectoire en restauration assise est d'1 personne par m<sup>2</sup>. La capacité maximale d'accueil est de 147 personnes.* »

#### **• Agrandissement des toilettes de l'école**

L'augmentation constante du nombre d'élèves sur notre établissement conduit à une réflexion sur cette problématique. Actuellement 284 élèves fréquentent notre établissement.

Les toilettes « garçons » comptent : 3 WC, 5 urinoirs, 2 robinets.

Les toilettes « filles » comptent : 6 WC, 4 robinets.

• **Suppression du monte-chARGE réservé aux personnes handicapées, situé à l'entrée de l'école.**  
Il n'a plus d'utilité car l'accès à l'école a été aménagé : mise en place d'une rampe d'accès bétonnée. L'entretien du monte-chARGE par une société a lieu chaque année et a un coût financier, qui pourrait être ainsi évité en le supprimant, ce qui permettrait par ailleurs un accès moins encombré à l'entrée de l'école.

• **Installation d'un portail coulissant et d'un portillon, verrouillables, à l'entrée de l'école,** (même configuration que l'école maternelle Michelet) : Permet de limiter l'accès du public à la petite cour située devant l'école. Cet espace communique avec la salle de restauration, le cabinet médical et donne accès à la baie vitrée de l'entrée principale. Le but est de conserver la confidentialité des lieux en limitant la visibilité sur le préau, la salle des maîtres et le bureau du directeur – Plan Vigipirate oblige.  
Un interphone est déjà en place et permet toute communication entre une personne située sur le trottoir et une dans le hall de l'école.

#### • **Renouvellement des tracés dans la cour de l'école**

Un essai avait été réalisé par le gardien de l'école avec des bombes de peinture. Cependant, cette solution n'est pas viable à long terme car ce type de peinture s'efface très vite. Il est nécessaire de demander l'intervention d'une société spécialisée qui réalise un tracé pérenne.

• Enfin, les membres de la F.C.P.E. souhaiteraient connaître les projets à venir sur le groupe scolaire Michelet. En effet, la libération du logement de service situé au premier étage de l'école maternelle (il y a un an et demi) et la zone sinistrée des anciennes toilettes de la maternelle, actuellement condamnée, ont vocation à bénéficier de travaux d'envergure. La F.C.P.E souhaiterait disposer d'un calendrier prévisionnel ainsi que des pistes de réflexion engagées. Elle rappelle la nécessité d'agrandir les espaces pour l'accueil des élèves, sur le temps scolaire mais également pour ce qui concerne les activités du centre de loisirs, celles-ci se déroulant en élémentaire comme en maternelle sans locaux ou espaces dédiés, dans les parties communes contraintes (préaux et couloirs notamment). La F.C.P.E. souhaiterait ainsi qu'une consultation ait lieu, en, amont, avec l'ensemble des partenaires de l'école afin que cet aménagement réponde au mieux aux besoins de chacun.

D'autre part, les membres de la F.C.P.E. constatent que le problème des odeurs nauséabondes dans la salle de restauration n'a toujours pas été résolu (signalements récurrents depuis plusieurs années) et que les travaux à entreprendre pour le résoudre doivent rester une priorité.

#### **Petits travaux :**

- La pose de voilages sur les fenêtres de la salle du psychologue et de réunion (1er étage) pour préserver la confidentialité des lieux.
- La pose de dispositifs anti-pince doigts sur les portes permettant l'accès entre le préau et la cour de l'école, et la porte permettant l'accès au hall d'entrée depuis l'extérieur.

#### **Remarques diverses :**

• M. Rech constate, qu'à nouveau, un chien vient faire régulièrement ses besoins dans le patio alors que cet espace « partagé » est réservé aux élèves et aux lycéens. L'équipe regrette cette situation car cela pose évidemment un problème d'hygiène. Il faut savoir que les élèves fréquentent régulièrement cet espace, en particulier durant le quart d'heure de lecture quotidien « Chut, je lis ». La F.C.P.E. soutient l'équipe enseignante et renouvelle son interrogation sur le contenu de la convention d'occupation du patio, espace partagé entre le lycée et l'école. Pour des questions d'hygiène et de sécurité évidentes, la présence de l'animal domestique n'est pas appropriée.

• M. Rech constate que le véhicule « épave », garé le long du bâtiment de l'école, n'a toujours pas été évacué de l'arrière-cour du lycée et que de nombreux véhicules stationnent régulièrement dans cet espace (jusqu'à 10 cette semaine).

*Rappel du conseil d'école du 08/11/2022 : « De nombreux véhicules sont garés à proximité immédiate des bâtiments de l'école dans l'arrière-cour du lycée (un, en particulier, représente un danger puisque c'est une épave). Cette impasse est un lieu de circulation réservé aux lycéens se rendant au réfectoire mais aussi une issue de secours permettant l'évacuation des élèves de l'école. Il existe un risque d'incendie le long des bâtiments de l'école. M. Gnene indique que les services de la D.S.D.E.N. font le nécessaire afin de faire retirer le véhicule signalé et limiter le stationnement dans cet espace. ».* La F.C.P.E. demande si une saisine du commissariat de Fontenay pourrait être envisagée afin de régler la problématique de cette épave-ventouse persistante depuis de nombreux mois.

- La F.C.P.E. et la communauté éducative tirent un bilan positif de la piétonisation devant l'école élémentaire (tranquillité et sécurisation des déplacements des écoliers, collégiens et lycéens). Une réflexion sur les mesures à envisager pour limiter le passage des deux-roues motorisées serait à poursuivre, tout comme l'aménagement possible de cet espace piétonnisé (végétalisation, espaces et mobilier urbain pour la pratique sportive et de loisir, etc.)

## **8. Compte-rendu du conseil d'école des délégués, le mardi 14 février**

A cours de ce conseil, les enfants ont évoqué, plus particulièrement, le sujet suivant : L'aménagement de la cour de l'école :

- Renouvellement des tracés dans la cour de l'école (terrain de foot – éventuellement 1 grand et un petit, marelles, pistes de course, circuits de billes...)
- Installation du panier de basket
- Installation de bancs
- Mise à disposition de jeux durant la récréation (cordes à sauter, cerceaux, cages de foot...)

Les cages de foot ont été montées et une solution a été recherchée pour les stocker (les rendre inaccessibles durant les réservations du W.E.) : L'espace extérieur fermé, situé derrière l'ascenseur, semble approprié. Une demande a été faite à M. Martinez afin de disposer de la clé donnant accès à celui-ci : une réponse positive a été donnée.

D'autre part, suite à une autre demande des élèves (végétalisation du préau et du patio), il a été demandé à M. Martinez s'il était possible qu'une personne de la mairie effectue l'arrosage des plantes durant les vacances scolaires : celui-ci étudie une intervention partagée entre le gardien et le personnel de service.

## **9. Étude : évolution de la rémunération des surveillants, effectifs, taux d'encadrement.**

Au cours du mois de novembre 2022, le personnel d'étude constate que la rémunération correspond à ce service a baissé. Les services de la mairie ont, en effet, opéré des réajustements sans qu'aucune communication n'ait été effectuée.

Cependant, il faut rappeler qu'au cours des rentrées scolaires 2013-2014, suite à la réforme des rythmes scolaires et à la mise en place de la semaine de 4 jours et demi, un supplément correspondant à la nouvelle plage horaire avait été ajouté (le service d'étude débutait alors à 16H15). À la rentrée 2018, malgré le retour à la semaine de 4 jours, le service enseignement décide de ne pas supprimer ce supplément. Cependant, cette situation bancale ne pouvait perdurer : une correction devait être effectuée, c'est ce qui a été fait au mois de novembre 2022.

Au cours de la visioconférence du vendredi 10 février 2023, à laquelle ont participé M. Orjebin, M. Antoine et M. Le Pape et les directeurs d'école, les représentants de la mairie ont donné des explications et ont présenté des excuses.

Quo qu'il en soit, le personnel d'étude estime que les conditions de travail doivent évoluer (rémunération, **taux d'encadrement**, respect des horaires, gestion des remplacements) ce qui permettrait d'inciter de nouveaux enseignants, AESH ou étudiants à postuler.

Au cours de la visioconférence du vendredi 10 février 2023, M. Rech a demandé aux représentants de la mairie de faire évoluer le taux d'encadrement et d'ouvrir une 5<sup>ème</sup> étude sur notre établissement (actuellement nous disposons de 4 surveillants pour 100 à 120 enfants par soir) afin d'alléger le nombre d'enfant par étude. La F.C.P.E. soutient la demande de l'école, notamment pour garantir un taux d'encadrement suffisant pour assurer la sécurité de l'accueil des élèves et rappelle son attachement au temps d'étude et à une juste rémunération des personnels.

## **10. Résultats des mesures des champs électromagnétiques effectuées le 12/12/2022 par l'A.N.F.R. (Agence Nationale des Fréquences)**

Un ensemble de mesures a été réalisé dans notre établissement par un technicien le 12/12/2022.

Le rapport de mesure édité après cet ensemble de mesure « conclut au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002 (soit 28 V/m) ».

Le niveau global d'exposition\* relevé est de 0,21 V/m.

\* « Il est le résultat de la mesure des champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des installations environnant le point de mesure, visibles ou non, qui sont en fonctionnement au moment de la mesure. ».

Mme Tardy précise que les normes françaises (valeurs limites) sont très élevées par rapport à d'autres pays et que celles-ci ne tiennent pas compte des effets biologiques sur la santé humaine.

Des études scientifiques montrent que l'exposition à des rayonnements peut détériorer la santé (rapport REFLEX, rapport bio-initiative) : dommages génétiques, perturbation des neurotransmetteurs, augmentation des cancers et des maladies neuro-dégénératives. En 2011, l'O.M.S. déclare les hautes fréquences en catégorie 2B : potentiellement cancérogènes comme l'amiante et le plomb.

Elle rappelle que la ville de Fontenay-sous-Bois a été une ville pionnière en matière de prévention, notamment concernant l'implantation des antennes relais 5G. La F.C.P.E. salue les actions municipales en la matière ainsi que l'initiative de l'école à effectuer ces mesures et suggère que celles-ci soient régulièrement renouvelées afin de communiquer et prévenir sur les nuisances engendrées par les champs électromagnétiques.